

**MAIRIE DE MELICOQ****COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 18 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FLAMANT, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : MM FLAMANT M. – BOURDON J. – CARDON P. – COLLÉ G. – JOLIVET B. - LANDUYT N. - DEFRESNE X - ZANCZAK P.

Mmes DELABIE ML. - FONTAINE V. - FLORENCHIE MC - LAMBERT F. - VANDENBROM C. - WILLOT S.

**Absents excusés** : Mme GONCALVES M.

*Début de séance : 19h00 – Fin de séance : 21h50*

Mme FONTAINE V. a été élue secrétaire

Convocation le 08 décembre 2017.

Monsieur le Maire ouvre le Conseil en faisant voter le compte rendu du 27 septembre 2017 aux adjoints et aux conseillers ; celui-ci a été voté à l'unanimité.

**Il a été rajouté à l'ordre du jour :**

- **TARIFS LOCATION SALLE MULTIFONCTION POUR L'ANNEE 2019**
- **DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL**
- **DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL**

**I – DISOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE ET TRANSFERT DE L'ACTIF FINANCIER ET DES TERRES VERS LA COMMUNE**

Monsieur LANDUYT informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier de la Direction Départemental des Territoires de l'Oise expliquant que l'Association Foncière de Remembrement de la commune ne fonctionne pas en conformité avec les textes de loi. De ce fait, il faut soit adopter de nouveaux statuts soit dissoudre celle-ci. Actuellement cette association est « dormante » et la commune a du mal à la faire vivre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de dissoudre l'AFR et transfert l'actif financier et des terres vers la commune.

**II-/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL – TRAVAUX EGLISE COMMUNALE**

Monsieur ZANCZAK expose aux membres du Conseil Municipal que le projet de restauration du patrimoine rural concernant les travaux de l'église peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional à hauteur de 50% plafonnée à 125 000.00 €. Il ajoute qu'après plusieurs demande après du département restées sans réponse, il serait nécessaire de faire la demande auprès de la région.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal s'engagent à faire la demande durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2018

### **III-/ DEMANDE DE SUBVENTION A LA DETR – REFECTION DU MUR DU CIMETIÈRE COMMUNAL (ANGLE COTÉ SUD)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le projet de réfection du cimetière communal a un coût prévisionnel de 6 826.00 € HT soit 8 191.20 € TTC et peut bénéficier d'une subvention de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40 %.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT : 6 826.00 €

DETR à 40 % : 2 730.40 €

Coût communal TTC : 5 460.80 € TTC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention à la DETR

### **V-/ COMPTE RENDU DE LA MISE EN SÉCURITÉ DE LA RUE DU MOULIN PAR LA COMMUNE DE CHEVINCOURT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une Réunion a eu lieu à la mairie de Chevincourt en présence de Monsieur CARDON. Monsieur le Maire informe que celle-ci a donné son accord pour faire les travaux de mise en sécurité rue du moulin et est en attente d'un plan pour positionner les ralentisseurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal prennent acte du compte rendu.

### **VI-/ AUGMENTATION DE L'INDICE DE SALAIRE DE MME CÉCILIA SZMIGIELSKI ET OPHÉLIE PONCELET**

Madame FONTAINE propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter l'indice de salaire de Madame Cécilia SZMIGIELSKI, Adjoint administratif et de Mme Ophélie PONCELET, directrice de périscolaire suite à leur investissement dans leur services respectifs.

Actuellement Madame Cécilia SZMIGIELSKI a un indice brut de 356 et majoré de 332, ce qui lui fait 10.25€/H.

Madame Ophélie PONCELET a un indice brut de 318 et majoré de 314, ce qui lui fait 10.04€/H).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent l'augmentation et décident de leur attribuer les indices suivant :

Madame Cécilia SZMIGIELSKI : IB 364 ; IM 338

Madame Ophélie PONCELET : IB 349 ; IM 327

### **VI- / RENOUVELLEMENT CONTRAT SPA**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat avec la Société Protectrice des Animaux expire le 31 décembre 2017. De ce fait, il est nécessaire de renouveler le contrat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de renouveler le contrat avec la SPA.

#### **VII- / ENCAISSEMENT DE CHEQUES GROUPAMAT ET POUBEAU**

Monsieur le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal pour l'encaissement d'un chèque de l'assurance Goupama (assurance du personnel) d'un montant de 160.14 € et de la société POUBEAU d'un montant de 121.29 € concernant le remboursement d'une facture payée en doublon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent l'encaissement des chèques concernés.

#### **VIII- / DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant le budget principal. En effet il est nécessaire d'augmenter les crédits au chapitre 012 concernant l'article 6411 et 6413 soit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire		1 000.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		2 000.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>3 000.00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	3 000.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>3 000.00 €</b>	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative du budget principal n°1.

#### **IX- / TARIFS LOCATION SALLE MULTIFONCTION POUR L'ANNEE 2019**

##### **Rappel des tarifs 2018 :**

	1 JOUR	2 JOURS
<u>HABITANTS</u>	270 €	370 €
<u>EXTERIEURS</u>	425 €	610 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de garder les tarifs actuels concernant la location de la salle multifonction pour l'année 2019.

##### **Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

	1 JOUR	2 JOURS
<u>HABITANTS</u>	270 €	370 €
<u>EXTERIEURS</u>	425 €	610 €

## X-/ DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant le budget principal. En effet il est nécessaire d'augmenter les crédits au chapitre 014 concernant l'article 739223 soit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6228 : Divers	127,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>127,00 €</b>	
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		2 127,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>2 127,00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 000,00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>2 000,00 €</b>	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative du budget principal n°2.

### **DIVERS**

**Mme FONTAINE** donne lecture d'un courrier de la CC2V concernant la préparation du programme des centres de loisirs 2018.

Le service animation souhaite recenser les communes intéressées pour accueillir un accueil de loisir pendant les vacances scolaires et souhaite savoir si nous souhaitons proposer ce service à proximité de notre commune.

Les tarifs de mise à disposition de salles sont définis selon 3 forfait journaliers pour des locaux surface et aménagement, à savoir :

- 70€ pour la mise à disposition de locaux communaux
- 90€ pour la mise à disposition des locaux et la prise en charge de l'entretien par les agents communaux
- 120€ pour la mise à disposition des locaux, la prise en charge de l'entretien, de la réchauffe des plats ainsi que le nettoyage après service par les agents communaux.

Le tarif se calcule sur le nombre de jours d'occupation des locaux par les enfants.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent une réponse négative à la CC2V expliquant que les tarifs ne conviennent pas à la commune.

### **TOUR DE TABLE**

**Mr ZANCZAK** informe :

- Qu'un vol par effraction a eu lieu dans la commune, rue de Machemont samedi 16 décembre 2017. Information transmise par la gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt.
- Signale plusieurs marquages au sol dans Rue du petit Mélicocq

**Mr DEFRESNE** informe :

- Qu'il serait nécessaire de demander un devis à l'entreprise TPIP au plus juste concernant la réfection du chemin de Devincourt

**Mr COLLE** signale:

- Un dysfonctionnement de l'éclairage public dans la commune, les candélabres fonctionnent jour et nuit. Monsieur le Maire informe que la société VIABILIS sera contactée afin de résoudre ce problème.

**Mr FLAMANT** informe :

- Que l'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme est terminée depuis le 18 décembre 2017. Suite aux diverses permanences, 4 demandes de modifications ont été recensées dans le registre d'enquête publique. Monsieur le Maire ajoute que le document d'urbanisme devrait nous parvenir avant la fin de l'année.

Mr CARDON Patrick	
Mr FLAMANT Michel	
Mr COLLE Gérard	
Mr DEFRESNE Xavier	
Mr JOLIVET Bertrand	
Mr ZANCZAK Philippe	
Mr BOURDON Jacques	
Mr LANDUYT Nicolas	
Mme DELABIE Marie-Louise	
Mme FONTAINE Valérie	
Mme WILLOT Sophie	
Mme FLORENCHIE Marie-Claude	
Mme VANDENBROM Claudine	
Mme GONCALVES Martine	
Mme LAMBERT Florence	